

N° 34

# JOURNAUX

## DE LA

### CHAMBRE DES COMMUNES

### DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 18 NOVEMBRE 1974

Deux heures de l'après-midi

**PRIÈRE**

M. Lang, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration, en date du 18 novembre 1974, au sujet d'une hausse du prix initial dans les catégories de base du blé, de l'orge et de l'avoine. (Document parlementaire n° 301-7/4).

M. MacDonald (Cardigan), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, au sujet d'une enquête portant sur «les Canadiens prisonniers de guerre en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale». (Document parlementaire n° 301-4/53).

M. Buchanan, membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Copies, en français et en anglais, de documents relatifs à l'Entente de principe concernant la région de la baie James. (Document parlementaire n° 301-5/180).

M. MacGuigan, au nom de M. Munro (Hamilton-Est), membre du Conseil privé de la Reine, dépose sur la Table,—Rapport, en français et en anglais, d'Information Canada, pour l'année financière terminée le 31 mars 1974. (Document parlementaire n° 301-1/304).

M. Gillespie appuyé par M. Goyer, dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-35, Loi modifiant la Loi sur la statistique, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation de l'Administrateur, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité se lit ainsi:

Son Excellence l'Administrateur recommande à la Chambre des communes une mesure modifiant la Loi sur la statistique de façon à prévoir la création de comités, notamment des comités consultatifs, ainsi que la rémunération et les indemnités à verser aux membres de ces comités.

En conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 39 du Règlement, les trois questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 262—M. Howie

1. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1973, quelles personnes ont été autorisées à couper du bois sur les terres gérées par la BFC à Gagetown?

2. Quelle quantité de bois chacune de ces personnes a-t-elle coupé, et combien ces droits de coupe ont-ils rapporté à la Couronne? (Document parlementaire n° 301-2/262).